

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/10/2022

Dossier complet le :

14/10/2022

N° d'enregistrement :

2022_6627

1. Intitulé du projet

MARCQ-EN-BAROEUL - Rue Charcot / Avenue du Docteur Calmette
Création d'une voie de desserte de la nouvelle Ecole Européenne Lille Metropole

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DELESTREZ Ludovic Directeur Espace Public et Voirie

RCS / SIRET

2 4 5 9 0 0 4 1 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 6°a | Création d'une voie nouvelle d'une longueur de 280 m |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Région Haut de France en maîtrise d'ouvrage conjointe avec Le Département du Nord, la Ville de Marcq-en-Baroeul et la Métropole Européenne de Lille, procède à la construction de la nouvelle Ecole Européenne Lille Metropole, qui sera située rue Charcot, à l'arrière de l'actuel lycée Kernanec de Marcq-en-Baroeul. Cet établissement scolaire accueillera des élèves de la maternelle au lycée, pour une capacité d'environ 800 élèves.

La présente déclaration porte sur le projet de voie nouvelle de la Métropole Européenne de Lille en accompagnement de la construction de l'école européenne.

Il s'agit d'une voie de liaison entre la rue Charcot et l'avenue du Docteur Calmette, longeant la nouvelle école européenne et l'actuel lycée Kernanec. Cette voie nouvelle comprendra une voie à sens unique, du stationnement, une piste cyclable séparée de la chaussée par un espace végétalisé, un trottoir et des plantations d'arbres.

4.2 Objectifs du projet

Une étude de circulation réalisée par la MEL a montré l'intérêt d'accompagner la nouvelle école par la construction d'un barreau de liaison entre la rue Charcot et l'avenue Calmette. La configuration des voies et la proximité de la voie ferrée rend en effet difficile les liaisons entre le lycée Kernanec et les quartiers alentours.

La voie nouvelle rapprochera, pour les modes actifs, le complexe scolaire Kernanec/Ecole Européenne du quartier du Plouich situé de l'autre côté de la voie ferrée ainsi que le quartier situé à l'ouest de la rue Charcot (Rue Torgue, boulevard Clémenceau, rue Nationale). Les piétons et les cyclistes auront ainsi un accès plus direct au complexe scolaire.

De plus, la voie comprendra des accès directs piétons et cyclistes à l'école européenne (accès au parvis et aux parcs à vélo, sorties de secours).

Concernant la desserte automobile, la voie nouvelle aura pour fonction de compléter et mutualiser l'offre de stationnement du lycée Kernanec, de l'Ecole Européenne et du théâtre Charcot. Elle permettra également un meilleur éclatement des flux automobiles desservant la nouvelle école, afin de délester le trafic de la rue Charcot.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de la voie sera réalisée sous maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage MEL, en coordination avec le projet de construction de l'école européenne menée par la Région, dont les travaux sont en cours.

Les travaux de voirie sont programmés pour une durée de 4 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voirie sera gérée par la MEL en phase exploitation.
Les espaces verts seront gérés par la commune.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autre : Le projet ne fait l'objet de procédure administrative d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--------------------------------------|----------------------|
| Superficie globale du projet | 2 800 m ² |
| Longueur de la voie | 280 m |
| Profondeur maximale des terrassement | 0,65 m |
| Largeur totale de la voie | 10 m |
| Largeur de la piste cyclable | 2,5 m |
| Largeur de la chaussée à sens unique | 3,0 m |
| Largeur de la bande de stationnement | 2 m |
| Largeur du trottoir | 2 m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 3° 0 4' 5 7" E Lat. 5 0° 3 9' 4 6" N

Point d'arrivée :

Long. 0 3° 0 5' 0 9" E Lat. 5 0° 3 9' 4 6" N

Communes traversées :

MARCQ EN BAROEUL

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Sans être à proprement parler une "extension", la voie nouvelle vient compléter la construction de l'école européenne qui a fait l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau en 2022.

L'emprise de la voie nouvelle se trouve dans le périmètre d'emprise du dossier Loi sur l'Eau de l'école. L'étude de détermination des zones humides et l'étude écologique annexé à ce DLE ont donc été jointes à la présente demande.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les eaux de pluie collectées par la nouvelle voirie seront infiltrées dans une structure drainante située sous la chaussée. Les eaux seront infiltrées dans le sol autant que la capacité d'infiltration des sols le permettra. Le surplus sera orienté via un trop-plein à débit limité vers le réseau d'égouts existants rue Charcot et avenue Calmette. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Terres issues du terrassement nécessaire à la construction de la voie. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Matériaux à apporter pour la construction de la voie. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La voie nouvelle est construite sur des terrains anciennement urbanisés : ancien terrain de rugby et pelouses du lycée Kernanec et de la salle communale attenante au théâtre Charcot. Le projet nécessitera l'abattage de 8 arbres situés à l'arrière du théâtre Charcot. La plantation de 10 arbres est prévue en compensation le long de la voie nouvelle. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Risque sismique : le terrain est classé en risque 2 (risque faible). Risque retrait-gonflement des argiles : aléa moyen. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La voie nouvelle ne va pas générer de nouveaux déplacements automobile mais elle assurera une meilleure répartition du trafic. Le barreau de liaison suscitera de nouveaux déplacements en modes actifs en raison du raccourci qu'elle représente pour les cyclistes et piétons se rendant au groupe scolaire. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Incidences limitées : Une étude de circulation réalisée par la MEL a modélisé un trafic de 240 véhicules/heure à l'heure de pointe. Pas de trafic poids-lourds |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La voie sera éclairée par des candélabres urbains.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Hormis rejets liés au trafic routier</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Trop-plein du massif drainant d'infiltration des eaux pluviales.</p> <p>Le trop plein se fait dans le réseau d'égouts unitaire.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le terrain d'emprise du projet étant déjà urbanisé, la construction de la voie n'a pas d'effet notable sur l'environnement. L'abattage des 8 arbres situés à l'arrière du théâtre Charcot sera compensé par la plantation de 10 arbres le long de la voie nouvelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe, en milieu fortement urbanisé, sur d'anciennes pelouses jouxtant le stade de rugby et le théâtre Charcot.

Les études réalisées dans le cadre du DLE de l'école européenne ont conclu à l'absence de zones humides et à l'absence d'enjeux environnementaux particuliers dans le cadre du projet. Une évaluation environnementale particulière ne nous semble donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 14/10/2022